

Commission Permanente - 16 décembre 2024

AMENDEMENT - Un plan d'actions transparent pour le Vaisseau

Rapport N° CP-2024-10-6-2
N° applicatif 11201

Exposé sommaire

La réalisation d'une nouvelle exposition représente un travail considérable pour les équipes du Vaisseau. Traversé par un vaste mouvement social en réponse à des situations de maltraitements managériaux, un audit social a été réalisé.

Dans un souci de transparence, il est nécessaire de présenter les conclusions de cet audit et les mesures qui ont été ou seront mises en place en réponse à cette situation.

Amendement

APRÈS : (PAGE 1)

"Le Vaisseau, équipement de la Collectivité européenne d'Alsace, est un lieu d'éveil et de découverte des sciences et techniques trilingue (français, allemand et anglais) destiné aux enfants de tout âge."

RAJOUTER :

"Des problématiques managériales ont conduit à la réalisation d'un audit. Les conclusions et les préconisations de cet audit feront l'objet de la présentation d'un rapport en séance publique au premier trimestre 2025"

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.

